



13 avenue Leo Lagrange  
25000 Besançon  
Tél. 03 81 81 02 77  
@mail : [clubalpinfr.besancon@gmail.com](mailto:clubalpinfr.besancon@gmail.com)

**COMMISSION RANDONNEE DU 02/05/2023  
A 20 H**

**DIFFUSION : PARTICIPANTS ET TOUS ENCADRANTS RANDONNEE.**

Présents (19) :

Gérard Charton, Jacques Chouteau, Françoise Crochot, Michel Cattet, Olivier Duquesnoy, Jean-Pierre Debuissy, Hervé Fagard Jean-Paul Genoud, Patricia Mendez, Patrice Nicolas, Géraldine Pastor Lloret, Philippe Pescay, Philippe Rousselot, Eric Roussillon, Amandine Roussel-Galle, Pierre Roy, Nadine Santo, Olivier Tha, Christophe Wertheimer.

Excusé (0) :

Secrétariat de séance : Olivier Duquesnoy

**Vous trouverez en pages 2 et 3 le compte-rendu des sujets évoqués et des décisions prises ou suites prévues.**

**Le Responsable de la Commission Randonnée  
Philippe PESDAY**

SUJETS EVOQUES	DECISION PRISE OU SUITE PREVUE
<p><b>I – Renouvellement du responsable de la Commission Randonnée.</b></p> <p>Philippe Pescay est disponible pour une nouvelle année.</p> <p><b>II– Programmation et gestion des sorties</b></p> <p>Philippe Pescay souligne que la programmation se déroule dans de bonnes conditions et que les encadrants maîtrisent bien l’outil de gestion.</p> <p><b>III– Nouveaux cursus de formation.</b></p> <p>Philippe Pescay rappelle l’enjeu que représente la formation , collectif en termes de sécurité , personnel en termes de maîtrise de son activité par le licencié .</p> <p>Françoise Crochot , responsable de la commission formation du club, et Olivier Tha, instructeur Randonnée et membre de la commission nationale « activités pédestres »(*) de la FFCAM, présentent les nouveaux cursus de formation , qui comportent 2 niveaux : initié et perfectionné .</p> <p>Le niveau perfectionné est exigé pour postuler ensuite à une fonction d’encadrant.</p> <p>Les encadrants qui le souhaitent pourront être habilités par la présidente du club, à valider des blocs de compétence de niveau « initié », le niveau « perfectionné » relevant exclusivement des instructeurs.</p> <p><b>III Covoiturage.</b></p> <p>Le covoiturage est de plus en plus largement pratiqué pour des raisons économiques et écologiques. Il doit encore progresser, notamment en amont du rendez-vous « départ » car une étude du CAF de Grenoble montre que l’empreinte carbone des déplacements pour se rendre au rendez-vous « départ » est aussi importante que celle des trajets pour rejoindre ensuite le lieu des sorties.</p> <p>Pour favoriser un préacheminement rationnel, et un acheminement ensuite sur le lieu de la sortie, Hervé Fagard présente un outil permettant de visualiser rapidement la répartition géographique des participants et d’organiser les voitures (avec si possible un mode « ramassage »).</p> <p>Il ressort des échanges que pour organiser le covoiturage plusieurs méthodes sont utilisées, avec des variantes, selon les encadrants :</p> <p>1) Certains diffusent un tableau sur lequel les conducteurs se portent volontaires, et les participants les contactent pour</p>	<p>Il est réélu à l’unanimité.</p> <p>(*)La commission nationale «activités pédestres » englobe randonnée, trail, marche nordique et orientation ; l’activité raquettes relève de la commission « sports de neige »</p> <p>Des fiches seront le support de cette validation.</p> <p>Les encadrants intéressés se feront connaître de Philippe Pescay.</p> <p>C’est pourquoi il convient de favoriser le préacheminement concerté des participants sur les points de rendez-vous « départ »</p> <p>La présentation de cet outil, effectuée à la demande de la commission « développement durable » du club, est jointe au compte-rendu.</p> <p>1) S’il n’y a pas de rendez-vous centralisé ( CAF etc...) l’encadrant doit alors s’assurer</p>

<p>covoiturer. Il peut alors y avoir plusieurs points de rendez-vous distincts.</p> <p>2) D'autres fixent un point de vous centralisé, ou pas, avec une communication de la répartition géographique, ou pas, pour favoriser les regroupements en amont, que certains organisent eux-mêmes.</p> <p><b>IV– Gestion des cartes « découverte ».</b></p> <p>Olivier Duquesnoy indique que l'inscription d'une personne non licenciée à une sortie gérée dans l'extranet doit être effectuée dans l'extranet cadres dans le module de gestion des sorties. Ce processus génère automatiquement la création de la carte découverte.</p> <p>La séance est levée à 21 h 00, suivie d'un moment convivial.</p>	<p>qu'il n'y a pas de participant esseulé , ou un nombre de véhicules non optimal ( ex : 5 voitures de 3).</p> <p>Pour faciliter la prise en charge de cette tâche par les encadrants, un mode d'emploi sera joint au compte-rendu de la réunion.</p>
---	---

**Le Responsable de la  
Commission Randonnée**

**Philippe PESCAY**